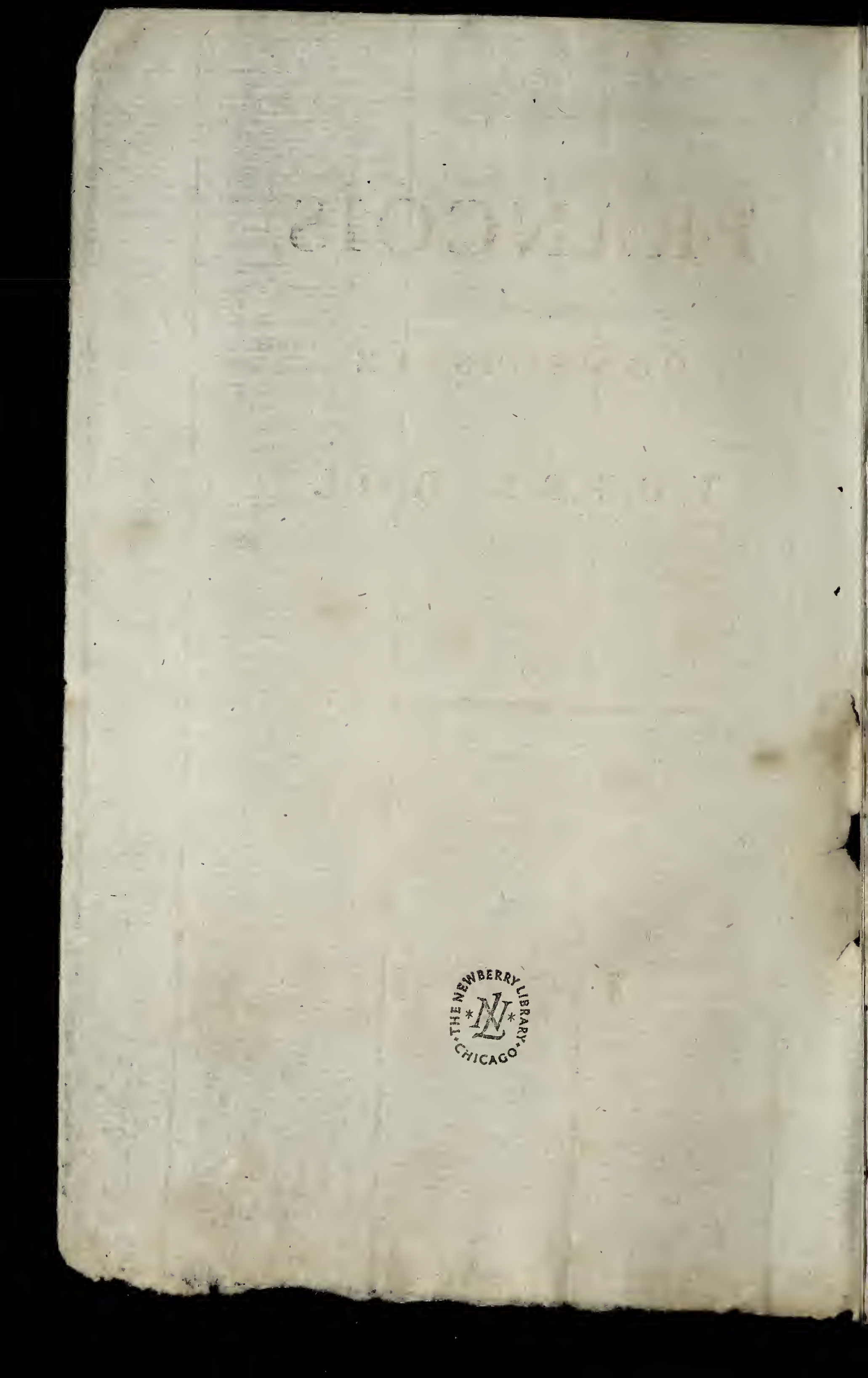
FRANCOIS

CONNOISSEZ

VOTRE ROI.

1791.



FRANÇOIS,

CONNOISSEZ VOTRE ROI.

Il importe également et à la gloire du Roi et à l'instruction des peuples, que les motifs et les dispositions de son départ, que les circonstances de son arrestation, et de son nouvel emprisonnement soient connus. Le récit fidèle que j'en vais faire, mettra dans le plus grand jour, la sagesse, la bonté, le courage du Monarque; et en même-tems donnera de tristes lumières sur le délire et la corruption d'une partie de ses sujets. Le Roi deviendra plus intéressant et plus grand aux yeux de ceux qui n'ont point cessé de lui rendre justice; et il ne restera aucun doute sur ses intentions et ses principes, à ceux qui avoient trouvé sa conduite équivoque.

Soit qu'il ait conçu, soit qu'il ait adopté le plan dont sa fuite étoit une partie essentielle, rien ne pouvoit honorer davantage la bonté de son cœur et la sagacité de son jugement.

Ce Prince, le plus juste, le plus populaire que la France ait compté parmi ses rois, avoit assemblé la nation sous différentes formes, pour la consulter sur la destruction des abus, l'associer à la législation et don-

ner des bornes à sa propre puissance ; il avoit cédé sans peine au vœu imprudent de ses cours ; dans les états généraux on s'étoit flatté de rassembler toutes les lumières, et l'on n'avoit rassemblé que les passions. Un ministre incapable et perfide avoit séduit le Monarque par les dehors de la popularité, avoit formé un plan secret de subversion, semoit et fomentoit la division entre les trois ordres de l'état. Il avoit rendu prépondérant celui qu'en raison de sa masse, il devoit rendre le plus foible. Déjà les complots se formoient dans des assemblées secrettes ; le parti du Tiers, étayé d'un prince du sang, de 46 gentils-hommes et de quelques prélats commençoit à s'armer de la force populaire, et n'épargnoit ni l'argent ni les écrits, pour la décider en sa faveur. Ses prétentions étonnerent bientôt par leur audace ; l'opinion par tête étoit pour lui le point décisif ; et le 17 Juin 1789, la Chambre du Tiers-état osa se déclarer Assemblée nationale.

Cette démarche extravagante la faisoit tomber en forfaiture ; elle renonçoit à son existence, à son titre légitime, pour en prendre un chimérique ; elle mettoit le Roi en droit de dissoudre l'Assemblée, sans que le royaume pût s'en plaindre. Il pouvoit au moins ; il devoit peut-être punir trente factieux, et par là arrêter la rébellion dans son principe. Mais son amour pour la paix, et son empressement à marcher vers le but des Etats généraux lui suggere un moyen plus conforme au vœu de ses peuples ; dans la

séance royale du 23 Juin, il va rappeller à l'assemblée à ses mandats, ramener l'ordre, affermir toutes les bases déjà établies pour le bonheur public, aller même au-delà des espérances et des demandes.

Les vues de la nation étoient remplies, celles des factieux ne l'étoient pas. Soutenus du ministre perfide, ils le soutinrent à leur tour. ils déchaînerent le peuple pour s'opposer à sa retraite, et lui décerner une sorte de triomphe. On menaça, on insulta le clergé et la noblesse, on maltraita des prélats, on désobéit formellement aux dispositions de la séance royale. En même tems on corrompoit les gardes francoises, on aigrissoit le peuple de Paris; et l'excessive bonté du Roi ne permettant aucune violence, le livroit aux conseils du ministre qui le trompoit.

Les factieux qui avoient rempli le chateau de Versailles de leurs émissaires, y semoient la terreur, y donnoient des avis effrayans. On persuada que les jours du Roi étoient menacés, si les trois ordres ne se réunissoient. Ce motif détermina la noblesse et le haut clergé; ils avoient méprisé le danger pour eux mêmes, ils frémirent pour celui du roi; et la fatale réunion se consomma. On imagina les tribunes et les galeries, qu'on remplit de séditieux, dont les cris et les menaces mirent le désordre dans les délibérations et enchaînerent la liberté des suffrages. Alors le Monarque sentit la nécessité d'assurer cette liberté par l'appareil d'une force

imposance ; et telle étoit la bisarrerie des circonstances, que la présence d'une armée, qui dans les tems ordinaires est un obstacle à la liberté des opinions, etoit devenue le seul moyen de l'assurer.

A l'approche des troupes, les factieux tremblent. Ils redoublent leurs efforts, ils déploient tous leurs moyens pour préparer le soulevement de la capitale et du royaume. Une adresse insolente est redigée pour demander, ou plutôt pour exiger le renvoi des troupes. Le stile de cette pièce méritoit un châtiment exemplaire; les députés cessent d'être inviolables dès qu'ils deviennent criminels. C'étoit le moment de sévir, Le roi se contenta de répondre. Enhardis par l'impunité, mais saisis de la terreur des coupables, les factieux avoient travaillé dans tout le royaume, avec une activité qui doit paroître un prodige; par-tout ils avoient fait craindre pour le sort de l'Assemblée et pour la chose publique. Aisément ils avoient imbu les stupides parisiens des craintes les plus absurdes: c'étoit non-seulement la banqueroute, mais le sac de leur ville qu'on leur faisoit redouter. On persuade à tout ce peuple que le meilleur des rois veut mettre à feu et à sang une ville immense qui n'est point encore coupable. Tout étoit préparé pour la révolte, lorsque le prétexte en fut donné.

Le roi crut devoir renvoyer le ministre qui déconcertoit ses mesures par ses intrigues et ses conseils. Les factieux qui en faisoient leur instrument, mais qui n'en

vouloient point pour maitre, crierent que tout étoit perdu et feignirent de le croire. L'explosion fut subite et générale; la révolte couvroit la face de la france comme un feu caché qui fait tout à coup une éruption irrésistible. Paris s'empare des dépots d'armes qu'on ne défend pas; son exemple est un signal pour toute la France. On entre dans la Bastilie qui ouvre sèsportes, L'aunai, Flesselles ont massacrés; les gardes françaises soldées par les factieu x sont à la téte de la révolte et des assassinats; dans le château de Versailles tout est corrompu ou effrayé. Le roi entouré de ses ennemis, c'est-a-dire des amis de Neker est livré aux conseils perfides: tout le trahit depuis le duc de Liancourt jusqu'aux valets de garde-robe.

La nuit du 14 Juillet devoit venger les crimes du jour, rien n'étoit plus facile, rien plus important. Mais les ordres et les conseils de M. de Broglie et des nouveaux ministres sont contrariés; on calomnie les régiments, on les suppose corrompus, de faux avis multiplient les allarmes. L'idée de répandre le sang de ses sujets fait frémir le cœur du roi, il se décide au renvoi de ses troupes, refuse de se retirer avec elles et va dans l'Assemblée des rébelles se jetter entre les bras de ses ennemis.

S'il prit ce parti désastreux, ce ne fut ni lâcheté, ni foiblesse. Cette ame droite avoit trop bonne opinion des hommes; il crut qu'en se dépouillant de sa force il en

acquerroit une plus grande; il crut tout subjuguer par une preuve éclatante de la pureté de ses intentions. Mais en se désarmant lui-même, il arma ses ennemis; sa clémence, sa modération, furent prises pour de la foiblesse. L'impunité encouragea le crime. On lui persuade de venir visiter et rassurer son peuple; il y consent; et son entrée à Paris a l'air d'une amende honorable. Six mille rébelles sous les armes l'accueillent avec un morne silence qui n'est interrompu que par des harangues insolentes. Dès ce moment le monarque est sans pouvoir et la révolte n'a plus de frein. le signal des violences et du meurtre est donné à tout le royaume. La capitale se souille de celui de Berthier et de Foulon. elle se livre a des actes de férocité que des flots de sang n'éffaceront pas. Les princes, les ministres, tout ce qui est connu par son attachement au roi et à la reine est forcé de fuir.

Envain le monarque a cru calmer les esprits par le rappel de Neker. Il s'est trompé. Neker est trompé lui même; abreuvé de dégouts, le ministre expia par une année d'humiliation les erreurs de sa vanité, et alla s'ensevelir dans la retraite sans pouvoir y ensevelir sa honte. Reçu avec enthousiasme il ne laissa que l'indignation et le mépris.

Des le 14 juillet la subversion du royaume s'éxécuta sans obstacle, une espece de delire dirigea l'ouvrage de l'incapacité et de l'igno-

rance, les délibérations de députés deviennent des orgies politiques, on établit des droits de l'homme qui détruisent les devoirs des citoyens; on entreprend de fonder une Constitution sur la rapine, le meurtre, et la force populaire; pour attacher le peuple à la faction par un intérêt apparent, on lui permet tout, on lui promet tout; le sistême des impôts est subverti, toutes les sources en sont taries. Sous le nom de liberté on se livre à tous les excès de la licence et l'on crée la loi martiale qui est une loi d'impunité; le meurtre et l'incendie couvrent la face du royaume, et ce qu'on n'avoit pas encore vu dans l'univers, c'est que depuis le monarque jusqu'au dernier sujet, il n'est pas un homme qui puisse compter sur un jour de vie dans toute l'étendue d'un empire. Pour enyvrer le peuple par l'idée de l'égalité, c'est peu de confondre les rangs, on les détruit; on anéantit toute subordination; après avoir décrété l'inviolabilité des propriétés, on envahit celles du clergé et de la noblesse; on attente à la plus précieuse de toutes, á l'état des personnes, à tout ce qui tenoit à l'essence de la monarchie; on efface jusqu'au nom de noblesse; on fait brûler les titres et les châteaux; on anéantit la magistrature; on livre toutes les fonctions ecclésiastiques et civiles au peuple, par le sistême anarchique des élections; on arme dans tout le royaume celui qui doit obéir, et l'on détruit la force publique en la communiquant à tous: Plus d'unité dans le gouvernement, plus d'auto-

rité parce que chacun la partage ; plus d'armée parce que tout le monde s'arme. L'insubordination est établie dans les troupes par le fait et par le droit, par l'intrigue et par les loix militaires; le royaume décousu de toutes parts offre autant de souverainetés que de municipalités; 83 puissances indépendantes le divisent en 44 mille puissances; tous les fils du gouvernement, sont échapés de la main du monarque qui seul pouvoit les faire mouvoir avec accord; le monarque subordonné lui même, dépouillé de sa qualité de législateur, chef d'un peuple qui lui commande, ne pouvant rien préscrire, rien reformer, rien exécuter, et n'étant plus dans le gouvernement qu'un simulacre vain et discordant avec toutes ses parties : quel nom donner a ce gouvernement, ou l'on a voulu organiser l'anarchie ?

Ce n'étoit point assez d'anéantir le régime monarchique, il entroit dans le plan des législateurs de dètruire la religion. Le trône et l'autel s'appuient; qui veut renverser l'un doit sapper l'autre. Depuis longtems ce double projet exerçoit toutes les forces des philosophes; et leur influence dans l'assemblée n'a pas été équivoque. L'acharnement et la reunion des moyens pour la ruine de la religion ont été tels que cet objet a paru le but principal de l'assemblée; on a spolié le clergé pour le détruire; on a établi les élections pour l'avilir; on l'a livré au mépris, à la haine, aux violences du peuple; on s'est séparé de rome : on a établi pour toutes les religions, une tole-

rance qui les decredite toutes ; on a depouillé l'église catholique de sa jurisdiction, et l'on a fait adopter partout des décrets heretiques. L'impunité a autorisé toutes les profanations ; et pour que tout fut extraordinaire dans la subversion de la France, on a vu dans le peuple un fanatisme d'une espece inconnue, un fanatisme d'irréligion ; on a vu la France adopter un schisme qui n'a pas eu d'exemple et souffrir sans émotion deux évêques, deux curés sur le même siege dans toute l'étendue d'un grand royaume. Certes si l'on me demandoit des preuves de la corruption générale de la France, je n'en donnerois pas d'autres que son indifférence pour la religion, marquée par son adhesion à des décrets hèretiques, impies et spoliateurs.

Pour éviter que le roi n'opposat à ces excés le foible *véto* qu'on lui avoit laissé, on imagina de prétendre que sa sanction n'étoit pas nécessaire pour les décrets constitutionnels, et de déclarer constitutionnels les décrets dont on vouloit l'exécution. Dans les premiers qui lui furent présentés il vit avec effroi le prélude de tous les attentats projettés ; il y opposa des observations judicieuses et modérées. Irritée de cette foible résistance, et craignant que l'équité du monarque n'eût recours a d'autres moyens, l'assemblée lui prépara des fers. La posterité aura peine a croire que des législateurs ayent voulu serieusement cimenter leur ouvrage, par des sanctions forcées ; c'est cependant ce qui s'est exécuté avec le plus déplorable scandale. Ce

fut au milieu des bayonnettes et des piques arrivées de Paris, que le 5 octobre 1789 les droits de l'homme et les premiers décrets furent de nouveau présentés au Roi. Ce fut pour suivre cet étrange sistême qu'on amena prisonnier à Paris le monarque échapé au massacre qu'un parti secret avait projetté. Si cet attentat trop celebre a déshonnoré ceux qui l'ont commis et ceux qui l'ont souffert, il a honoré à jamais le courage du Roi et de son épouse auguste. A ce courage se joignit une modération, une bonté respectable quoique funeste.

En effet si le roi eut connu la crainte, loin de revenir a versailles il eût fui vers ses garnisons. Toujours dominé par sa franchise, sa confiance en son peuple et son amour pour lui, mais toujours victime de ses vertus, il ne s'occupe qu'a épargner le sang; il enchaine la bravoure de ses gardes; et pour prix des sa clemence, il voit couler leur sang jusques dans son palais; il voit ce palais forcé, son épouse cherchant un azile dans ses bras, poursuivie par des assassins, ses enfans menacés du poignard; il se voit prisonnier d'une milice et d'un peuple coupables dont un mot de sa bouche pouvoit purger la capitale, Mais le sort du malheureux monarque est de perdre toutes les occasions de se relever, et de ne jamais profiter des imprudences des factieux. Attaqué dans son palais il pouvoit opposer la forà l'insulte, et quel homme dans son royaume eut osé le lui reprocher? Obsédé par des lâches, et des traitres, il se jette encore entre les bras

de ses ennemis. Pourquoi D'estaing a-t-il perdu le plus beau jour de sa vie? en pareilles circonstances attend on des ordres? on prend tout sur soi. L'évenement condamne ou justifie. D'estaing, s'il eut voulu, sauvait le roi et le royaume. Pourquoi le brave, le loyal bouillé ne commandoit il pas a versailles?

Le monarque n'eut jamais été mené captif, dans sa capitale. Persée conduit en triomphe par Paul Emile offrit un spectacle moins douloureux: Persée était enchainé par ses ennemis qui usoient du droit de la guerre. Louis est trainé captif par ses sujets qui violent tous les droits de la royauté. Je ne retracerai pas cette marche lugubre et atroce dont le souvenir couvrira le nom francois, d'un opprobre eternel. Sous pretexte de le suivre, l'Assemblée elle même se rend prisonniere a paris; c'étoit une partie du plan des factieux, pour maitriser la force populaire et les décrets et les sanctions. Dès ce moment plus de liberté, et les excès n'ont plus de bornes

Le roi prisonnier dans son palais avec son auguste famille a pour garde ces satellites nommés auparavant gardes francaises que l'argent a corrompus et qui l'ont détrôné; le roi accoutumé à l'exercice de la chasse en est privé au péril da sa santé et il ne s'en plaint pas. On lui permet, à la vérité, quelques promenades ou il est encore prisonnier entre deux hayes de soldats; sa prison marche avec lui le geolier la Fayette comblé de ses bienfaits porte sur sa liberté un œil pédant, et jaloux, et pese jour et nuit sur ses chaines. Des li-

belles atroces ou la religion, les mœurs la royauté, et les personnes royales, sont outragées, se publient à grands cris autour de son palais, et retentissent impunément aux oreilles des législateurs. Au moindre signal des factieux une armée d'assasins se rassemble aux thuileries pour forcer un décret ou une sanction. Les jours du Roi et de la Reine sont publiquement menacés.

Dans cette situation le roi n'a d'autre parti à prendre que de tout sanctionner. Ce moyen étoit nécessaire et sûr pour constater sa captivité. Des décrets atroces sanctionnés par un roi vertueux, sont une preuve sans réplique de la violence qu'il éprouve; et si sa captivité étoit le garant de sa probité, sa probité étoit aussi le garant de sa captivité. Combien son cœur a-t-il été déchiré par toutes les horreurs qu'on lui a fait signer ou jurer?

Les factieux ayant le roi et les députés en leur disposition, levèrent le masque. Le mot de révolution fut prononcé dans l'Assemblée; et ce mot adopté consacra la révolte. Elle déploya tous ses drapeaux; l'autorité royale, la religion, les propriétés, l'état des personnes et des choses, tout fut attaqué sans ménagement, sans pudeur; toutes les bases de la monarchie furent arrachées.

Cependant on avoit la conscience de l'absurdité et de la nullité de l'ouvrage, et l'on imagina des moyens aussi absurdes de l'étayer. La moitié de la constitution n'étoit

pas encore faite, qu'on chercha à y attacher le roi et les citoyens par un serment, et l'on jura de maintenir ce qu'on ne connoissoit pas encore, Tout le royaume fut appellé pour prêter ce serment dérisoire, dont le ridicule déguisa l'odieux. De quel poids pouvoit être un serment exigé par des hommes qui, sur la décision d'un évêque décrié, avoient dégagé les députés du serment prêté à leurs commettans? D'ailleurs, qu'est-ce qu'un serment exigé? un acte forcé et nul, quelqu'en soit l'objet; la première condition d'un serment, comme d'un vœu, est d'être parfaitement libre.

Pour donner de la force à ce serment dont on sent le vice, on le multiplie, on le répète, comme si quatre sermens criminels pouvoient en valoir un légitime. Pendant 18 mois on occupe le roi captif à sanctionner et à jurer le crime, en menaçant sa personne, son épouse et sa famille; on le force à se déclarer chef d'une constitution qui le détrône, et qui perd la France, comme si tous ces actes purement matériels pouvoient avoir d'autre valeur que les actes d'un homme qui rêve.

La conscience du monarque protestoit, elle applaudissoit à la sainte résistance du clergé contre le serment impie qui a établi en France le schisme et l'hérésie.

Attaché à ses premiers sermens, à ceux de son batême et de son sacre, il gémissoit dans son cœur de la corruption d'un peuple devenu indifférent pour tous les cultes, em-

brassant le schisme avec enthousiasme et ne persécutant que la religion catholique, que les pasteurs légitimes qu'ils attaquent jusqu'aux pieds des autels. Un peuple qui trahit son dieu, ne craint pas de trahir son roi.

Chaque jour les outrages personnels se multiplioient, la faction régicide respiroit encore ; mais la noblesse toujours fidelle ; veillant sans cesse sur son roi, voloit auprès de lui dans les momens suspects. Le 28 février 1791, elle le croit menacé, et se rassemble autour de lui. LaFayette prend de l'ombrage et le communique à sa milice ; le roi seul pouvoit désarmer la noblesse ; elle lui remet ses armes que LaFayette a l'audace de lui enlever; on insulta des gentis-hommes désarmés.

Le 18 avril, le roi veut aller prendre l'air à St.-Cloud, et y réparer sa santé. On ne veut pas qu'il fasse ses pâques entre les mains d'un catholique ; on excite la milice qui achève de se démasquer. L'étendard de la révolte est levé dans les cours du palais. LaFayette est désobéi ; le roi essuie pendant deux heures la résistance et les insultes de ses sujets.

Il étudioit ce peuple avec un courage et un sang froid sans exemple ; et rentré dans son palais ou plutôt dans sa prison, il y reçoit une adresse du département qui met le comble à l'insulte. On ose l'accuser d'être entouré de mauvais conseils. Ses premiers officiers et les prélats de sa chapelle, se re-

tirent

tirent pour ne pas servir de prétexte aux factieux On force le monarque d'aller le jour de pâques entendre la messe d'un curé hérétique.

Tant d'excès, tant d'outrages, devoient être la borne de la longanimité du Roi. Dans l'espérance que ses sujets fatigués par l'anarchie, ouvriroient enfin les yeux sur les vices d'une constitution désastreuse, il avoit tout supporté, il s'étoit opposé à la coalition des puissances, et refusé à tous secours étrangers. Il aimoit mieux exposer sa vie que celle de ses ingrats et rebelles sujets. Mais voyant que sa patience et sa bonté ne faisoient qu'enhardir les factieux; que la monarchie s'écrouloit de toutes parts; que les puissances craignant pour elles-mêmes la contagion de la révolte, se disposoient à le servir malgré lui, indigné de prêter si long-temps son nom à tant d'atrocités, il forme un projet également digne de son courage, de sa bonté et de sa profonde sagesse. Il veut sauver ses peuples de l'anarchie et de la guerre, et se justifier aux yeux de l'univers, devenir libre, se retirer en un lieu sûr, où, entouré de fidèles, sujets il puisse anéantir l'ouvrage du crime et de la folie, donner à la France des loix conformes à ses premiers vœux et à la mission de ses députés, convoquer même des Etats-généraux dans la forme ancienne et légale, relever la Monarchie sur sa base antique, rappeller la religion et la justice à côté de son trône, réveiller l'honneur national; rappeller des troupes égarées par la sé-

duction, à l'esprit d'obéissance, à l'amour de leur Roi et de leur devoir; rendre enfin, à la France trompée, le repos, la sécurité, la vraie liberté, l'opulence et la gloire.

Tel est le plan que le sage et généreux Monarque forme dans le plus profond secret avec des hommes dignes de sa confiance. Tout est concerté pour l'éxécution. Montmédy est choisi et préparé pour sa retraite; là placé entre ses sujets et les princes étrangers, il en sera le médiateur. Sa sortie des Tuileries et de Paris a paru un prodige d'adresse; mais ce qui doit fixer notre admiration dans ce départ, c'est le courage et la bonté inaltérable du Roi et de la Reine. Quelle intrépidité ne leur falloit-il pas pour braver le danger d'être arrêtés par une milice forcenée qui ne dissimuloit plus son état de rébellion, ou par un peuple furieux capable de toutes les violences et de tous les crimes! Pour braver ce péril prolongé sur l'étendue d'une route de 70 lieues, avec le dépôt précieux de la famille royale, dans la certitude d'être vivement poursuivi et la crainte d'être devancé! Quel courage n'a-t-il pas fallu, pour s'exposer à retomber entre les mains d'une assemblée de tyrans que les crimes de lèze-majesté n'effrayent plus depuis long-tems et toujours prêts à en commettre de nouveaux pour échapper aux suplices mérités par les premiers. Quel plus grand courage encore, pour laisser en partant et sans savoir s'il ne sera pas arrêté, cette immortelle déclaration où le Monarque frappe de l'ana-

thême de sa protestation, cette constitution le monument éternel de notre honte, qu'il voudroit effacer de nos annales, pour en déclarer la nullité déjà reconnue, mais qu'il constate en révoquant des sanctions forcées pour rendre sensible tous les vices de ses décrets avec une lumière de raison et un ton de modération également admirables.

Voilà le premier acte de sa liberté, il veut que cet écrit soit notifié au moment où son départ sera connu; qu'il soit arrêté ou non, il faut que le coup soit porté, et que l'édifice de l'iniquité s'écroule, dut-il l'écraser sous sa chûte. Rien n'effraye le Monarque dès qu'il est question du salut de son peuple.

Jamais il ne s'exposa plus héroïquement, plus courageusement à la fureur des rebelles. Le vrai courage est celui qui réfléchit et prémédite ses actes. Dès ce moment il est prouvé que tout ce qui avoit paru foiblesse dans sa conduite, n'étoit que patience et bonté: et le monarque est absous aux yeux de l'univers. Combien en même tems sa bonté, celle de la reine, a t-elle été ingénieuse, et attentive dans les dispositions de leur voyage! entourés de tigres altérés de sang, que de précautions ne falloit-il pas pour ne compromettre personne! ce motif est plus puissant sur eux que la nécessité du secret. Quoiqu'il en coute à leur cœur, ils s'abstinrent de toutes confidences. Les personnes qui leur sont les plus dévouées, les plus chères ne sont averties qu'après le départ, et ils ont l'attention de leur écrire.

Dans l'exécution du projet, personne n'est employé que ceux qui doivent obéir, et personne ne l'est inutilement. C'est la marquise de tours et gouvernante, qui ne peut sans prévariquer abandonner le Dauphin; ce sont deux femmes de chambres; ce sont trois gardes du corps qui, n'étant pas supprimés, sont toujours au service et aux ordres du roi. Il n'a pas un domestique pour le servir. Ni les chevaux, ni les voitures, ni les conducteurs ne sont à lui. Pour ne compromettre ni le ministre des affaires étrangeres, ni les bureaux, ni même la municipalité; On prend le passe-port de la baronne de Koff allemande, et c'est l'ambassadeur de Russie qui l'avoit demandé. Enfin l'on échape, on part au milieu de la nuit du 20 au 21 juin, et pendant tout un jour la providence paroît protéger les voyageurs augustes et la destinée de la France. Il est huit heures du matin, avant que le départ soit connu. Le dauphin accablé de fatigue se trouve mal, et il faut s'arrêter quelques heures à Etoge; mais il ne paroît pas que cette circoustance ait influé sur le malheur qui attend la famille royale.

Le marquis de Bouillé toujours pur, toujours fidèle à son roi, Bouillé, qui méditoit dans le silence les moyens de le servir, avoit tout préparé pour qu'il fut libre et maître à Mont-médy. Sans contredit il falloit éviter des précautions suspectes et trop marquées. Cependant il en falloit; et rien ne paroissoit plus sage que de disperser quelques

détachements sous des prétextes plausibles. Si Bouillé eut réussi, ses dispositions eussent été généralement applaudies.

Depuis long-tems, le roi et la reine étoient environnés de traîtres ; tout étoit lâche ou corrompu dans le château. Il y avoit dix jours qu'une femme attachée au service de la reine, avoit communiqué à M. de Gouvion, des soupçons vagues sur son départ. On doit croire que la Fayette, qui remplit la France d'espions et d'aides de camp, avoit donné l'ordre d'examiner les voyageurs sur les routes qui conduisent à l'étranger. Soit que le maître de poste de Ste.Menehoud, eut reçu quelques avis, soit que de lui même il eut des soupçons, il suivit le roi et il les communiqua à celui de Varenne. Il étoit nuit et facile de passer; Les chevaux étoient attelés; deux misérables les arrêtent; il suffisoit de leur couper la main; mais la bonté du roi, sa plus cruelle ennemie, deffend toute violence, il descend de sa voiture. Un nommé Fausse procureur sindic, le reconnoit sans le dire, lui fait perdre du tems pour en parler, pour rassembler du monde; les gardes du corps toujours victimes de l'obéissance n'osent rien prendre sur eux. Un détachement de Hussards arrive, l'officier propose au roi de le faire partir; mais il craint de répandre le sang même le plus coupable; il enchaîne le zèle de ses défenseurs, qui ont tous les genres de courage excepté celui de commander à leur roi. C'étoit alors qu'un act

de désobéissance eut été héroïque. Qu'un peu de sang versé en eut épargné des torrents! quand voudra t-on comprendre que l'humanité déplacée est une cruauté réelle ? deux scélérats sacrifiés à Varenne eussent peut-être sauvé la vie à cinquante mille hommes.

Le Roi reconnu, entouré de rébelles, veut négocier son départ avec eux. Ni le cri du devoir, ni la bonté du Roi, ni les graces touchantes de l'éloquence de la Reine ne fléchissent ces ames féroces. Le fanatisme de la révolte, ou plutôt le lâche asservissement de ces hommes livrés au despotisme d'une assemblée de tyrans, étouffe tout autre sentiment. Ils font prisonnier le Roi qui les épargne; il étoit accoutumé à ce genre de reconnoissance.

La crainte qu'il ne fut enlevé, les détermine a le raprocher de Paris. Bouillé averti, vole à son secours, trouve des ponts rompus, et ne voulant pas s'exposer sans fruit à le priver de son vengeur, se hâte d'arriver a Luxembourg avec ses guerriers fidèles.

A la nouvelle du départ du roi, Paris fut partagé entre une consternation melée de dépit, et une joie mélée de crainte. Personne n'osa faire eclater ses vrais sentiments, parce que tous craignoient d'exciter la fureur populaire. l'Assemblée que dominoit cette crainte affecte un grand calme dans les déli-

bérations, et s'occupe à rassurer et à contenir ce peuple qui attend toujours d'elle son opinion et ses impressions, il le prouva en partagant son calme. Le parti republicain fit un effort pour l'attirer a lui, il fut asséz actif pour lui inspirer d'éffacer partout les mots de roi et de royale, et lui insinuer qu'il n'y avoit plus de roi et qu'il n'en falloit plus; mais tout se fit tranquillement; l'Assemblée n'ayant ni chef ni lumières, suivit sa routine, et son absurde sistéme de tenir le roi prisonnier pendant la constitution. La foudroyante déclaration qui achevoit de la renverser ne parut point l'émouvoir. Elle prononca froidement et comme un décret de stile, l'ordre aux ministres de continuer leurs fonctions sous son autorité et reunit en elle tous les pouvoirs, confondit tous ses principes. Aucun deux ne s'apercut qu'il falloit au moins attendre qu'on scut ou étoit le roi; aucun ne se souvint des décrets qui lui permettoient d'être en deçà de 20 lieues de la capitale. On appella son départ un grand attentat, avant d'en savoir le terme et le motif, on l'apella successivement l'enlévement du roi, sa fuite, et son évasion, et on ne disputa plus sa qualité de prisonnier.

Lorsque le 22 juin à neuf-heures du soir on apprit ce qu'on n'esperoit plus la nouvelle de son arrestation, l'assemblée rendit encore comme de stile, un décret pour les ramener à Paris, et l'on nomma trois commissaires, M. De La Tour, Barnave, et Péthion, pour faire exécuter ce décret: on suposa que les parisiens avoient le droit de posseder le roi ; et que

l'assembleé avoit celui de le tenir captif.

Depuis le 5 octobre 1789 les crimes de leze-majesté ne coutoient plus rien ; les inconséquences ne coutoient pas d'avantage. ces législateurs qui avoient établi l'acceptation et la sanction du roi comme parties intégrantes de la constitution décident qu'on s'en abstiendra. Ils avoient décreté la monarchie, et ils retranchent le nom du roi du serment militaire qu'ils venoient de proposer. 54 membres (1) du coté droit s'abstiennent de

(1) Leurs noms méritent d'être conservés.

M M.

De Faucault Lordimalie.
De Cazalès.
Bailli de Crussol.
De Faucigny Lucinge.
De Menonville.
De Malartic.
De Vaudreuil.
Planelli de Maubec.
De Levis.
Marquis de Juigné.
Baron de Juigné.
Marqui de Beauharnois.
De Rafelis-Broves.
De Plas de Tanne.
De Choiseuil d'Aillecourt.
Regnaud de Montlosier.
Hardouin de Châlon.
De Bois de Rouvraye.
Chevalier de la Coudraye.
De Ternai.
D'Auvillac.
D'Argenteuil.

le preter. les autres le pretent dans un moment de surprise et de stupeur.

Cependant la famille royale s'avançoit lentement par une chaleur excessive, au milieu des milices et de la foule qui grossissoit. le comte de Dampierre qui avoit été page du roi instruit du passage accourt pour lui montrer un sujet fidèle. Ses barbares conducteurs envient au monarque cette consolation, crient à l'aristocrate, masacrent Dampierre sous ses yeux : voilà les fêtes que les Français donnent à leurs maîtres.

Les trois commissaires le rencontrent en chemin. Barnave et Pétion veulent rester

---

D'Angosse.
Chevalier de Vertamon.
De Lusignan.
Du Ludre.
Achard de Bonvouloir.
De Chambord.
De Culant.
De Levis-Mirepoix.
De Virieux.
De Luppé.
De Langon.
De Lancosme.
De Bonnai.
De serent.
De Digoine.
De Trie.
De Vogué.
De Segur.
De Novion.
Du Hart.
Duston Saint-Michel.
Louis de Vassy.

dans les bornes du respect, mais La tour-Maubourg homme de qualité, les force de se placer dans la voiture du roi. Après quatre jours de marche, de fatigues et d'angoises, l'auguste famille arrive vers Paris; deux cens mille hommes de milice, et la foule du peuple vont au devant. Une joie insolente, la joie des lâches, avoit succédé dans la capitale, à la consternation de la peur. C'étoit pour la troisième fois qu'elle se repaissoit de ce spectacle odieux; mais celui-ci étoit le plus déchirant. Un silence sinistre accompagnoit cette pompe funèbre d'un roi vivant. Un ordre sévère défendoit d'ôter le chapeau au Maître de la France; ceux qui par respect ou par hasard voulurent le lever, furent en danger de mort. Sur le devant de la voiture étoient attachés les trois gardes du corps qui avoient servi de courriers, la douleur de l'indignation étoit peinte sur leurs visages. Le roi et la reine montroient une tristesse majestueuse. La courageuse élisabeth conservoit sa noble fierté; madame royale paroissoit affectée comme fille, et comme fille de roi, l'âge tendre du dauphin lui sauvoit la conoissance de son malheur; c'étoit Astianax jouant entre les bras d'andromaque éplorée; à la suite du roi marchoit en triomphe le maitre de poste qui l'avoit arrêté; ce nouveau Ravaillac qui plongeoit le poignard dans le cœur de tant de personnes royales, et d'un prince meilleur que Henri-quatre, assis dans une voiture découverte,

couronné de chêne et de Laurier recevoit seul les applaudissemens de ce peuple vil et coupable, et formoit un contraste révoltant avec le monarque.

Le triste convoi traverse le jardin des thuileries ou les députés étoient répandues. Le duc d'orléans y déploïoit toute sa gayeté. Les honnêtes gens consternés détournoient leurs regards et voiloient leur visage. Lorsque les gardes du corps descendent du siége ou ils étoient liés, une partie de l'escorte veut se jetter sur eux. Le bruit s'étoit répandu qu'ils étoient trois hommes de la cour; et l'antropophage parisien vouloit les dévorer: attendez, s'écrient-ils, que le roi et la reine soient rentrés; ne souillez pas leur présence par des assassinats. Vous nous déchirerez ensuite,

La captivité du roi ne peut plus être un mistère. On entreprend de la rendre légale. Un décret le constitue prisonnier sous la responsabilité de la Fayette; une garde particulière est donnée a la reine, et une autre au dauphin. Des commissaires vont recevoir les déclarations des deux majestés. On sauve le mot d'interrogation et le monarque a soin d'avertir qu'il ne prétend pas être interrogé.

Les déclarations sont sages et nobles. Elles ne donnent prise sur personne: objet toujours principal dans les vues de leurs majestés. On avoit reconnu l'impéccabilité

et l'inviolablité du roi, cependant Messieurs Robespierre, Pétion et autres prétendirent que dans le cas présent il devoit être soumis à l'accusation. Le raporteur repoussa cette doctrine en prouvant qu'aux termes des décrets, il n'y avoit point de délit, et l'Assemblée adopta ce parti. Mais elle eut l'inconséquence d'admettre des complices sans admettre de crime, de soumettre à l'accusation les gardes du corps, en rendant la liberté aux femmes de chambre, de laisser la gouvernante, Messsieurs de choiseul, de Damas et plusieurs autres en état d'arrestation, et leurs majestés même.

Sous prétexte de sa responsabilité, la Fayette se faisoit un plaisir secret d'exercer ses fonctions de geolier avec une rigueur révoltante. Des gardes multipliées avec affectation, placées jusques dans les combles du château, des tentes et un espèce de camp établi dans le jardin, les thuilleries fermées de toutes parts des gardes placées dans la chambre du roi, et dans celles de toute sa famille, la reine obligée de coucher sa porte ouverte et ne pouvant échaper un moment à leur inspection le dauphin livré à ces soldats sans mœurs, sans décence et sans discipline, leur repos troublé au premier soupçon réel ou affecté de quelque fanatique, la reine et le dauphin visités dans leurs lits pendant leur sommeil pour vérifier leur présence, obligés le jour d'essuyer les familiarités insolentes de cette troupe de rébelles; voilà une foible

esquisse de l'intérieur des thuileries qui pénètre d'indignation et de douleur le petit nombre de gens de la cour qui ont la permission d'en aprocher.

Un lieutenant jouoit avec le dauphin en présence de la reine il jouoit mal, et il eut l'insolence de dire: *ma boule va tout de travers comme l'ancien régime*. un autre jour la noble escorte du dauphin le faisoit jouer à l'arrestation ; on lui demandoit un passe-port, il n'en avoit point, on l'arrêtoit c'est-à-dire qu'on l'amusoit du malheur de son père, de sa mère, de toute sa famille.

Ce qui se trouve d'honnêtes gens dans cette milice est écarté avec soin du château, ou forcé de gémir en secret. Leurs majestés qu'on repaît d'outrages, à qui on refuse l'air et l'exercice dont on ne prive pas les habitans du châtelét et de bicêtre, ne profèrent pas une plainte, supportent avec une résignation pleine de dignité les cruautés de leurs sujets, traitent leurs crimes d'aveuglement, en ont pitié et leur pardonnent.

Cependant l'Assemblée tomboit d'abîmes en abîmes, et dans son embarras multiplioit les forfaits et les inconséquences. Elle décrète que le roi reconnu inviolable, peut-être condamné dans certains cas à la plus grave de toutes les peines, à la perte de la couronne; que cette couronne reconnue et déclarée lui appartenir par droit de succession, peut lui être ôtée ; on le condamne même provisoirement à la peine de suspension

de ses fonctions, et on le tient prisonnier. On avoit reconnu et déclaré la nullité de son acceptation et de sa sanction, on lui avoit accordé un *veto suspensif*; ce n'est plus cela, il faut changer ces principes, ; on déclare qu'on a professé une erreur, et que le corps législatif qui s'est fait constituant est au dessus de toutes les formes.

On avoit cherché à tromper les peuples sur la liberté du roi que l'on avoit forcé à se déclarer libre ; aujourd'hui on lève le masque, et l'on annonce impudemment qu'il est prisonnier, et qu'il faut qu'il le soit. Ainsi l'Assemblée se jouant de ses décrets et de ses principes, a consommé son despotisme, et l'exerce sur ses propres opérations. Elle n'a pas vu que par ses derniers décrets, elle décrétoit la guerre ; car est-il un souverain dans l'Europe qui puisse laisser établir une pareille doctrine, dans un royaume dont l'exemple peut avoir tant d'influence sur tous les autres ?

Tel a été le renversement des idées, qu'avant de savoir où étoit le roi, on a retranché son nom du serment qu'on avoit proposé depuis peu ; que dans ce moment de trouble et de stupeur, plusieurs militaires de l'assemblée ont prêté ce serment criminel et s'en sont repenti. Comment l'Assemblée n'a-t elle pas vu qu'en dégradant le roi, elle posoit la base de la république ! Aussi le parti républicain en a profité rapidement pour se fortifier. Effrayée de ses progrès dans le peuple, l'Assemblée a été forcée de

repousser ses petitions les armes à la main. Elle ne veut point de république, et interdit au roi ses fonctions, suprime son nom du serment militaire ; et fait tout ce qu'il faut pour se passer de lui, quelle conduite, quels législateurs !

Au milieu de ces inconséquences, le parti de la minorité étoit conséquent et fidèle à ses principes, et les concilioit avec ses devoirs. Le roi ayant révoqué solemnellement ses sanctions et tous ses actes forcés, la constitution étoit déclarée nulle ; l'Assemblée l'étoit aussi dans la forme qu'elle s'étoit donnée ; de plus elle venoit de tomber dans une nouvelle forfaiture par ses décrets contre le roi, et l'on ne pouvoit participer aux opérations qui en étoient les suites, exercer tous les pouvoirs réunis, et ceux même de la royauté. Une retraite combinée étoit le parti le plus régulier ; mais l'idée d'abandonner le roi, de le livrer aux factieux qui parloient de le mettre en jugement, révoltoit cette noblesse invariablement attachée au roi et à la royauté, et qui avoit résisté à tous les attentats contre la monarchie. Elle pouvoit lui être utile encore, elle devoit cet exemple aux peuples, de tout tenter pour le servir, et de lui sacrifier jusqu'à ses principes. Dans cette perpléxité, elle prit le parti le plus noble et le plus sage, en déclarant que quoique dans la rigueur des règles, on dût quitter l'Assemblé, elle y resteroit pour y deffendre le roi, les droits de sa maison et de la monarchie, qu'on s'abs-

tiendroit d'opiner sur les autres matières et que le silence tiendroit lieu de protestation.

260 Membres des trois ordres signent cette déclaration, ceux qui ne la signent pas y adhérent par leur conduite.

Dans cet état des choses, que fait la majorité? La conduite du roi lui traçoit sa route, et lui donnoit le plus heureux prétexte pour revenir enfin sur une constitution inadmissible qui blesse tous les intérêts tous les droits, tous les principes de la justice, de la religion, de la politique et de la monarchie. Mais l'amour propre et l'esprit de parti ne connoissent point les généreux retours qui entrainent l'aveu des erreurs et des fautes; on annonce au contraire aux provinces que cette constitution est inébranlable, on rend des décrets, on les fait exécuter sans la sanction, on exerce a la fois tous les pouvoirs qu'on avoit déclaré ne devoir point être réunis; des décrets vicieux sont révetus d'une forme monstrueuse, les peuples persistent dans leur aveuglement et au nom de la liberté, supportent tout même le despotisme. Faite pour obéir, la nation Françaises le reconnoit sans le vouloir; en secouant le joug de l'autorité légitime, elle a courbé sa tête sous celui d'une assemblée qui avec un décret peut dépouiller des millions de citoyens de leurs possessions et de leur état, c'est par esprit de servitude et de crainte que tous les corps administratifs et les autres citoyens ploient sous une autorité qu'aucun despote en exerça jamais sur la terre; il faut

que

que cette nation s'apuie sur une autorité ; et toute entiere elle s'est appuyée sur un roseau dont la pointe la perce. Avec quel sang froid stupide voit-elle son gouvernement détruit, ses finances perdues, ses impôts et ses dette accumulées, ses propriétés violées ses églises dépouillées, sa religion dénaturée, ses pasteurs bannis et persecutés, le schisme et l'hèresie couvrir la face de la France, la guerre intestine et étrangere s'annoncer de toutes parts; son Roi prisonnier et privé de ses fonctions? Avec quelle honteuse bassesse souffre-t-elle que les derniers des hommes lui commandent? avec quel délire plus étonnant encore la capitale appellée le centre des lumières donne t'elle aux provinces le signal de la destruction, l'exemple de la servitude, de l'impiété et du crime? Ne l'a-t-on pas vue applaudir à tout ce qui la ruinoit, se croire riche par la fuite des consommateurs, et par l'inondation du papier monnoie? Les bourgeois de Paris n'ont-ils pas demandé pendant trois semaines le gouvernement republicain, sans s'appercevoir que la premiere opération des provinces devenues republiques seroit de refuser des contributions pour payer les rentes et les créances de la ville de Paris?

Avec quelle fureur ne se précipitoient ils pas vers cette banqueroutte qu'ils avoient voulu éviter au prix de tous leurs devoirs, et par deux années de forfaits!

Mais que fera l'assemblée pour se tirer du labyrinte ou elle s'est engagée! suivra-

t-elle le coneil que M. Depremenil eut le courage de lui donner du haut de sa tribune et qu'elle traita de folie ? je n'ai pas assez bonne opinion d'elle pour l'espérer ; présentera t elle au Roi la constitution en lui donnant le choix de l'accepter, ou d'abdiquer la couronne ? Mais quelque liberté qu'on donne au Roi, il n'en a point avec cette condition; négociera-t-on avec lui sur quelques points de la constitution ? Mais de quel avantage seroit cette négociation, si les bases de la constitution ne sont pas renversées pour préliminaire ? Le Roi peut-il accepter une loi qui le dégrade, qui détruit sa souveraineté, sa monarchie, sa religion, son clergé sa noblesse, ses parlemens, qui envahit les propriétés les plus sacrées et qui n'est qu'un tissu d'attentats ? Quel serment pourroit le lier au crime et le dégager de ses premiers sermens ? a-t-il le pouvoir de sanctionner la violation de tous ses droits, de dégrader une couronne dont il n'est qu'usufruitier, de reconnoître qu'il est des cas ou l'on peut le détrôner ? Les princes de son sang pourroient-ils souscrire à un pareil principe ? les souverains souffriroient-ils cette doctrine ; et la branche espagnole appellée à la couronne de France ne s'en rendroit elle pas indigne, si elle permettoit qu'on lui donnât de semblables atteintes ? L'acceptation du Roi seroit donc une forme illusoire, elle seroit nulle et par le défaut de pouvoir et par le défaut de liberté ; sous le poids d'une condition violente qu'il accepte ou non, qu'il

jure ou non, la constitution, le premier de ses droits, le premier de ses devoir sera toujours de la détruire ; cet objet n'est point susceptible de négociation et de temperament ; on ne capitule point avec l'impiété, la révolte, l'injustice et la folie.

Si l'on se passe de l'acceptation du Roi, ce sera une inconséquence et une nullité de plus dans la constitution ; on verra le spectacle bisarre d'un monarque chargé de faire exécuter des loix que son intèret est de voir violer, que son devoir est d'anéantir.

Jugeant de la constitution par les faits ; cette regle ne trompe pas. Quel spectacle nous présente le royaume, depuis qu'on le régénère? une énorme multiplication de dépense à côté d'un abîme de dettes qui se creuse encore tous les jours ; des impôts impossibles à payer, un papier stérile substitué à l'argent qui à disparu, un monopole ruineux établi sous ces papiers, les principaux citoyens se dérobant par la fuite au poignard qui les menace ; ceux qui restent attendant sans cesse la mort ou le pillage dans leurs foyers, le meurtre et l'incendie parcourant sans relâche toutes les parties de la France, les plus authentiques propriétés arrachés, tous les états détruits, tous les droits violés, des actions attroces inconnues dans l'histoire des sauvages deshonnorant le nom français aux yeux de l'univers, l'impunité couvrant partout le crime de son bouclier, et triomphant au milieu d'un million d'hommes armés, l'indiscipline dé-

truisant l'esprit militaire et invitant l'étranger à la conquête de nos provinces, la réligion et les mœurs perdues dans le peuple. . . . . Tel est le résultat de cette révolution appellée heureuse, de cette constitution appellée régénérante.

Ce mot de liberté retentit; et tout est esclave depuis le monarque jusqu'au dernier sujet; une inquisition sans exemple qui remplit les prisons de citoyens, s'est établie elle même, ne rend compte qu'à elle même; la délation est à ses gages et le maître environné de domestiques corrompus nourrit et paye ses ennemis dans sa maison. Ah! peuples c'est à présent que vous pouvez datter vos actes de la troisième année de la servitude. Sous quel emblême faudra-t-il vous présenter cette philosophie, à qui vous devez les extravagances et les atrocités de ce nouveau régime? elle se vantoit de savoir seule gouverner la terre; et voila qu'il faut la peindre désormais le poignard et la marotte à la main. C'est pour maintenir son œuvre que vous voulez combatre; c'est pour perpétuer vos malheurs votre, honte et vos fers. Ne vous-y trompez pas: les auteurs de vos maux les connoissent; le vice de leur ouvrage ne leur échappe point; mais il faut qu'ils le défendent pour sauver leur têtes. Des crimes accumulés ont rendu le pardon impossible; il régne un combat à mort entre eux et la monarchie; c'est pour eux qu'ils veulent vous armer; et en dernier résultat la France

sera inondée de sang pour dérober quelques scélerats à l'échaffaut.

Peuples aveugles est-ce donc une chose si précieuse que cette constitution pour la cimenter par des flots de sang ? si elle étoit bonne, il ne le faudroit pas. Vous égorgerez vous pour avoir le plus mauvais gouvernement de l'univers !

Si votre délire étonne, votre ingratitude révolte. Si Louis XVI étoit un tyran, vous ramperiez devant lui ; parce qu'il est bon, vous le persécutez. Votre amour pour vos rois vous distinguoit ; il s'est éteint sous le meilleur de tous. Consultez votre histoire, comparez vos rois, et voyez si Louis XVI eut un rival en bonté. Avez-vous eu des rois plus populaires ! avez-vous à lui reprocher des goûts ruineux, l'amour du faste et de la dépense ? vous connoissez sa simplicité et son économie. Tout ce qu'on lui a proposé d'utile pour vous, ne l'a-t-il pas adopté avec empressement ? ne lui devez-vous pas la suppression de la corvée, de la main-morte de la question ? rapellez-vous tous les projets proposées à l'assemblée des notables ; ils frappoient tous les abus. Vous avez désiré les état-généraux ; et il vous les a donnés dans le tems où ils étoient le plus dangereux pour son autorité. Lisez le résultat de son conseil ; vous l'y verrez adopter les bases posées par votre parlement ; lisez la séance royale, vous le verrez aller encore plus loin, et s'abandonner à sa popularité au delà sans doute des justes bornes. De-

puis ce tems il a voulu ramener par la condescendance une assemblée qui s'égaroit et qui sembloit conjurer votre ruine ; il s'est jetté entre ses bras ; les noirs complots, la captivité ont été sa récompense. Pour vous sauver enfin, il a fui. Il vouloit dans un état de liberté, vous donner des loix salutaires, vous vous y êtes opposé et vous avez resserré ses fers ; voilà sa conduite et la vôtre : c'est à l'univers à vous juger.

Mais s'il trouve un vengeur, que n'avez-vous pas à craindre ? quoique trompés vous êtes coupables. Vous avez commis ou favorisé le meurtre et l'injustice. Obstinés dans la révolte contre votre dieu et votre roi, vos crimes ont affranchi de toute miséricorde les cœurs les plus humains. Celui qui vous domptera, pourra dire à plus juste titre, qu'Attila : *je suis le fléau de dieu.* Par-tout il trouvera des victimes marquées du sceau de la vengeance céleste. Vous avez corrompu vos femmes et vos enfans ; vous les avez rendu impies et cruels ; on se croira en droit de n'épargner ni sexe, ni âge ; on pourra même frapper des coupables sur toutes vos chaires pontificales, aux pieds de tous vos autels ; par-tout on trouvera le crime justifiant la vengeance et appelant la mort.

Qui vous sauvera de cette catastrophe ? ce sera ce clergé spolié, dégradé, persécuté par vous ; ces évêques, ces prêtres vos martyrs, intercéderont pour vous auprès du dieu des justices, ils offriront les maux que vous leur avez faits en expiation de vos

persecutions mêmes. Rétablis dans le ministère et dans les possessions que vous aviez voulu leur ravir, ils ne s'occuperont qu'à vous rendre meilleurs, qu'à éloigner de vous la misère. Voilà ceux qui fermeront les plaies qu'ils n'ont pas faites. Chaque jour le saggrandit; et bientôt la génération présente est perdue sans savoir ce que deviendra la future.

Voyez où les novateurs vous ont conduit et à quel point ils se sont joués de vous.

Ils vous ont promis la liberté; et l'on remplit les prisons de citoyens sans aucune forme légale.

On vous a promis l'opulence, et l'on vous accable d'impôts et de dettes et votre royaume est sans argent.

On vous a promis la tranquillité et vous n'avez pas même la sûreté de vivre.

On a déclaré vos propriétés inviolables; et on les a toutes menacées et ébranlées, en envahissant celles de vos chefs.

On vous a promis la justice; et l'on a renversé vos tribunaux antiques et respectés.

On vous a promis un meilleur gouvernement; et l'an archie couvre la face du royaume.

On a promis la prospérité et la splendeur à la france, et la voilà sans force comme sans gloire, méprisée de l'étranger qui vous traite de peuple insensé, rébelle et féroce.

On vous a envié jusqu'à votre religion et l'on a introduit dans l'église le schime et le désordre qu'on a établis dans l'état; c'est

652

ainsi que vos législateurs ont accompli leurs manifiques promesses.

Aprenez une fois et n'oubliez jamais qu'il n'y a pas deux manières de gouverner un grand peuple; qu'il ne peut l'être que par un roi; que ce roi doit être revetu de la plus grande autorité, sans quoi rien ne marche; que la noblesse est essentielle à la monarchie; qu'elle est l'appui du trône et la médiatrice des peuples, que la puissance du clergé et de la magistrature établissoit avec une balance nécessaire et suffisante pour arreter les excés de l'autorité, qu'il est faux que la nation soit souveraine; car il s'en suivroit qu'elle pourroit changer de gouvernement tous les jours; que quel'assemble dite nationale na pas eu le droit de changer l'ancien regime; que si elle l'avoit eu, elle auroit du n'en pas user; que ce regime a quelques abus prés, etoit le seul qui nous convint et qu'il n'en faut pas dautres preuves que le résultat de la constitution nouvelle.

Envain pour l'étayér, on multipliera les éloges, les écrits, les violences, elle n'en deviendra pas meilleure. Aucun effort humain ne peut changer la nature des choses. L'égiptien insensé avoit beau adorer le crocodile et punir ceux qui le blasphémoient; le corcodile n'eu étoit pas moins un cruel qui dévoroit son adorareur.

FIN.